

Commission ad hoc Réaménagement de la traversée de la route du Village et sécurisation

Conseil Général d'Orges

Orges, le 02.12.2023

Au Conseil Général de la Commune d'Orges,

Rapport de la commission ad hoc Réaménagement de la traversée de la route du Village et sécurisation sur le préavis municipal N°7/2023

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc Réaménagement de la traversée de la route du Village et sécurisation, constituée de Madame et Messieurs :

Oriane Cochand, Laurent Décoppet, Nicolas Pavillard, Denis Ruch et Pierre-Yves Taillebois, s'est réunie une fois pour discuter le sujet cité en titre.

La séance a eu lieu le 29 novembre 2023 en présence d'une délégation de la Municipalité, composée de Messieurs André Cachin, Syndic et Nicolas Piaget, Municipal.

La commission remercie ces personnes pour leur disponibilité, les explications et les précieux éclaircissements apportés, ainsi que les réponses données à toutes les questions posées.

Durant cette réunion, les membres de la commission ont pu reprendre connaissance du contenu du préavis et de son annexe. Le lendemain, la Municipalité leur a transmis les réponses cantonales concernant l'impossibilité de réduire la vitesse maximale de la route principale à 30km/h, ainsi que celle concernant l'impossibilité de créer un passage piéton à proximité de l'arrêt de bus. Nous remercions la Municipalité pour les documents complémentaires ainsi que pour les réponses fournies.

Durant cette séance, la commission a discuté des arguments en faveur et en défaveur de/du :

- projet de réfection de la rue des Fontaines,
- la mise aux normes de l'arrêt de bus,
- la création d'un giratoire à l'intersection des routes de Vugelles, Vuiteboeuf et de la rue des Fontaines,
- la création de plusieurs trottoirs,
- la création d'un passage piéton,
- l'officialisation de quatre places de parc,

en confrontant les arguments des uns et des autres, avant de se prononcer par vote sur l'entier du projet.

La Commission regrette que la rue des Fontaines ne puisse pas passer à 30km/heure mais a pris note des refus du Canton. En conséquence, la commission salue le projet du Préavis N°7, nécessaire pour améliorer sensiblement la sécurité des habitant.e.s d'Orges, de par la création d'un passage piétons et de trottoirs, permettant d'accéder à la place centrale du village, au parc de jeu et à l'arrêt de bus attenant.

La Commission émet un second regret concernant l'impossibilité de créer un passage piétons aux abords de la sortie de la ruelle du Coin, à l'intersection prévue pour le giratoire, mais a pris note de la position du Canton et espère vivement que le règlement cantonal puisse être modifié dans un avenir proche. En conséquence, la Commission salue le fait qu'un passage piétons, prévu devant la parcelle n°21, permette aux habitant.e.s du village de se rendre à la place de jeu et à l'arrêt de bus en toute sécurité.

Le giratoire, contraignant les véhicules arrivant de Vuiteboeuf à ralentir, la réduction de la chaussée par la création du trottoir menant à Montavaux, ainsi que par la création d'une bande de verdure aux abords de la parcelle N°2508 sont des mesures qui, la Commission l'espère, devraient contribuer au ralentissement de la circulation des voitures au centre du village.

La hauteur du giratoire permettra, à la fois, le ralentissement des voitures et le passage des camions des entreprises d'Orges, des véhicules agricoles (batteuses,...) ainsi que du bus (parcours du bus modifié : ne passera plus par la route de la Léchère).

L'arrêt de bus sera aménagé de manière à offrir l'accès aux personnes en situation de handicap et de fait, améliorera également celui des poussettes.

La Commission a pris note du coût engendré par les travaux, spécialement la première année, et a envisagé divers scénarii pour diminuer la charge, notamment en séquençant les travaux sur plusieurs années. Ceci engendrerait malheureusement des surcoûts à chaque intervention et la facture de la Commune s'en verrait considérablement augmentée.

Il a également semblé important à la Commission que des mesures de sécurité soient prises au plus vite, considérant l'augmentation du nombre d'habitant.e.s et particulièrement le nombre d'enfants conséquent (100/400) vivant au village.

La Commission a également pris en compte le fait que les propriétaires touchés par les réfections sont des personnes vivant depuis longtemps à Orges. Elles ont, à ce jour, pour la quasi-totalité d'entre elles, accepté les demandes de la Commune, comprenant l'importance d'une telle sécurisation.

Il est à noter aussi que le système de péréquation actuel, en vigueur jusqu'à fin 2024, permet de retoucher une partie de l'investissement, qu'il n'existe pas de garantie que le Canton continue à donner des subventions à l'avenir pour ce type d'aménagements, et que les coûts des travaux de manière générale ont tendance à augmenter plutôt qu'à diminuer avec les années.

Enfin, les travaux demandés seront soumis à un appel d'offre auquel l'entreprise Weibel, pour l'instant encore en place aux abords du Battoir, pourra répondre. La proximité de ses installations devrait permettre à la Commune d'obtenir un prix avantageux.

La Commission dans son entier est d'avis que le préavis est cohérent, dans les limites fixées par le Canton. L'investissement financier nous paraît raisonnable, considérant également les surcoûts qui seraient engendrés en cas de report ou de morcelage du projet sur plusieurs années. Ce projet prend

en considération la nécessité de sécuriser les voies de circulation des piétons au sein du village, en tenant compte du développement et de la réfection des voies à long terme.

Au vu de ce qui précède et en conclusion, la commission vous propose, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers :

1. D'adopter le préavis municipal N°7 et par cette décision ;
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la traversée de la route du village avec sa sécurisation ;
3. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 690'000.-. Le compte 9141.XX.XX est ouvert au bilan à cet effet ;
4. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
5. D'amortir cet investissement, après encaissement du subside cantonal estimé à CHF 230'000.- par le compte d'amortissement 430.3311, la première fois au budget 2025.

Pour la commission ad hoc Réaménagement de la traversée de la route du Village et sécurisation, le 30.11.2023.

Laurent Décoppet



Pierre-Yves Taillebois



Nicolas Pavillard



Denis Ruch



Oriane Cochand

